

LES BATAILLONS SCOLAIRES

La malheureuse guerre de 1870-71 avait laissé au cœur des français une cuisante blessure. Après le Traité de Francfort et la perte de l'Alsace-Lorraine, la Nation allait pendant des décennies, nourrir l'espoir de la « revanche » qui devait effacer l'humiliation de la défaite et permettre de recouvrer les deux provinces perdues. Aussi les gouvernements successifs de la III^e République firent-ils des efforts constants pour doter la France d'une armée moderne, capable de remplir sa mission avec le maximum d'efficacité.

Pour entretenir chez les jeunes français la flamme patriotique et les préparer à leur rôle de futurs soldats, le gouvernement De Freycinet décréta le 14 juillet 1882 la création de « Bataillons Scolaires » au sein des établissements d'enseignement public.

Ces « Bataillons » devaient dispenser aux élèves une formation pré-militaire graduée, adaptée à leur âge, dont le programme était ainsi conçu :

Au Cours Élémentaire – de 7 à 9 ans – gymnastique, exercices de présentation individuelle et évolutions collectives.

Au Cours moyen – de 9 à 11 ans – éducation physique avec éventuellement exercices aux agrès, marches, évolutions en ordre serré.

Au Cours Supérieur – de 11 à 13 ans – gymnastique, agrès, évolutions en ordre serré, marches, éléments de topographie et préparation au tir.

Pour l'instruction avec armes, on créa deux répliques allégées du fusil Gras M^{le} 1874, l'une avec canon en bois, ne pouvant tirer, l'autre réelle, utilisable pour le tir avec cartouche Gras de type réduit, et dotée d'un sabre-baïonnette un peu plus léger que le modèle réglementaire.

Pour des raisons diverses, l'institution des Bataillons Scolaires fut loin de donner les résultats escomptés. Il était sans doute quelque peu illusoire de vouloir donner une formation prémilitaire à des éléments beaucoup trop jeunes pour l'assimiler sérieusement. L'échec constaté amena bientôt la dissolution des Bataillons Scolaires.

Cependant, dans le même esprit, une nouvelle tentative fut faite avec la création de « Bataillons Topographiques », s'adressant cette fois aux jeunes gens de 16 à 20 ans. Ce projet n'eut pas plus de succès. Dans le département des Vosges, un seul Bataillon Topo, vit le jour – celui de Saint-Dié – ; il n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère car

il avait disparu avant 1889. L'expérience fut abandonnée. Sans vouloir mettre en doute la motivation des intéressés, surtout dans les régions frontalières, on peut penser aussi qu'à l'époque la rareté des loisirs, les difficultés de déplacement étaient autant d'obstacles à la fréquentation des séances d'instruction, et partant, à la survie de l'institution.

Après 1900 l'évolution de la situation internationale marquée par de fréquentes périodes de tension, amenèrent le gouvernement à revoir la question de la préparation militaire des jeunes de 17 à 20 ans, celle-ci restant toutefois facultative.

Une loi de 1905, puis une circulaire ministérielle de 1907 réglèrent les modalités d'organisation de l'instruction pré-militaire, qui fut confiée aux Sociétés de Tir et Sociétés de Préparation Militaire agréées par le Ministère de la Guerre.

La guerre de 1914, malheureusement, ne devait pas tarder à démontrer le bien-fondé des dispositions prises en ce domaine pendant les années de paix.

Henri LALEVÉE